

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DVD 120 Tarification des prestations du LEM.VP - Laboratoire de l'Espace Public à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la tarification des prestations réalisées par le LEM.VP – Laboratoire de l'Espace Public à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la tarification des prestations réalisées par le LEM.VP – Laboratoire de l'Espace Public à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 70, article 70688, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 3 : La tarification sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO